

Informations Coronavirus (COVID-19)

A compter du 9 août 2021, le Pass Sanitaire (Certificat COVID européen) sera obligatoire pour assister aux spectacles même dans les salles de moins de 50 places. Il vous sera demandé l'un des trois justificatifs ci-dessous en format papier ou numérique avec QR CODE :

- Un certificat de test Négatif PCR ou ANTIGENIQUE de moins de 72h (auto-test non accepté)

OU

- Un certificat de vaccination complète

7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;

28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;

7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

En cas de non présentation de l'un de ces justificatifs, l'accès au spectacle vous sera refusé et les billets achetés ne pourront être remboursés.

Pour votre information, la salle est désinfectée entre chaque séance. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du théâtre.